



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

GUIDE UTILISATEUR POUR LA TÉLÉ PROCÉDURE VITI-INVESTISSEMENT

Demande de modification

Unité Investissement Vitivinicole

V10.3 – 23/11/2021

Sommaire –

Introduction

ONGLET 3 : PRESENTATION DU PROGRAMME

ONGLET 4 : JUSTIFICATIFS

ONGLET 5 : RÉCAPITULATIF

ONGLET 6 : TRANSMISSION

ONGLET 7 : PUBLICATIONS

INTRODUCTION

Dépôt de la demande de modification

Le demandeur réalise sa demande de modification depuis Viti-Investissement selon les étapes suivantes :

1. Il se connecte à Viti-Investissement en reprenant les mêmes identifiants que ceux utilisés pour sa demande d'aide
2. Il clique sur l'onglet « Mes dossiers »
3. Il clique sur le bouton « Je dépose une demande de modification ». Ce bouton est disponible pour les statuts suivants : « Notifié sans avance », « Avance payée » ; « Modification rejetée »

Le demandeur ne pourra pas déposer de demande de modification s'il a une demande de paiement **en cours (au statut payée, déposée ou provisoire)**.

Mes dossiers					
Appel à projet	Période concernée	Etape	Statut	Date ▼	
INTV-GPASV-2019-19 du 11 septembre 2019	2020	Modification	Notifié sans avance	21/09/2021	 
Je dépose mes factures	Je dépose une demande de paiement	Je dépose une demande de modification	Détails notification initiale	Je consulte ce dossier	

Dépôt de la demande de modification

Pour les dossiers de l'AAP 2018 et suivants, le bouton « Je dépose une demande de modification et de paiement » n'est plus affiché.

The screenshot shows the 'Mes dossiers' section of the FranceAgriMer portal. At the top, there are navigation tabs for 'Dépôt de candidature' and 'Mes dossiers'. Below this, a table lists project entries. The first entry is 'AAP2017 INTV-GPASV-2016-39 du 27/07/16 modifiée' with a status of 'Notifié avec avance'. Below the table, there are three buttons: 'Je consulte ce dossier', 'Je dépose une demande de modification et de paiement', 'Je dépose une demande de paiement', and 'Je dépose une demande de modification'. A green arrow points from the text above to the 'Je dépose une demande de modification et de paiement' button, which is highlighted with a green border. Below each button is a brief instruction on how to proceed.

Appel à projet	Période concernée	Etape	Statut	Date
AAP2017 INTV-GPASV-2016-39 du 27/07/16 modifiée	2017	Instruction	Notifié avec avance	18/10/2018

Je consulte ce dossier

Je dépose une demande de modification et de paiement
Vous devez renseigner le fichier PAI téléchargeable sur le site de FranceAgriMer, puis le téléverser dans l'onglet « Justificatifs » et envoyer les factures par courrier.

Je dépose une demande de paiement
Vous devez renseigner le fichier PAI téléchargeable sur le site de FranceAgriMer, puis le téléverser dans l'onglet « Justificatifs » et envoyer les factures par courrier.

Je dépose une demande de modification
Vous devez renseigner le formulaire téléchargeable sur le site de FranceAgriMer, puis le téléverser dans l'onglet « Justificatifs » et envoyer les devis par courrier.



Le bouton « Je consulte ce dossier » est toujours affiché. Il permet de visualiser la modification effectuée s'il y en a une : il affiche l'ensemble des soufflets (programme initial + modification) en lecture seule

Conseils généraux à destination de l'opérateur



Il est conseillé de ne déposer qu'une seule demande de modification lors de la vie de votre dossier. Vous pouvez déposer une unique modification en la déposant soit quand vous êtes certains que le projet n'évoluera plus, soit quand votre projet est terminé, juste avant de déposer votre demande de paiement. Ainsi, vous vous assurez que demande de modification et demande de paiement concordent et vous limitez le nombre de dépôt que vous avez à faire sur le télé-service.



En lieu et place des devis demandés par le télé-service, il est possible de joindre les factures.



Consulter la décision ou le guide consacré à la demande de paiement pour voir dans quels cas une demande de modification est nécessaire.
En cas de changement de surface, une modification est nécessaire.

Pour les dossiers 2020 et antérieurs, économies réelles ou sur-réalisations ne sont pas des modifications de projet, mais un mélange des deux l'est.



Dans la demande de modification, vous devez présenter toutes les dépenses nouvelles et modifiées. Mais vous devez aussi présenter les dépenses inchangées : ne les supprimez pas sinon elles seront considérées comme abandonnées.



Vous avez trois possibilités pour modifier votre projet : supprimer une dépense, modifier le montant de la dépense et **ou** ajouter une dépense.

DEPOT DES MODIFICATIONS

ONGLET 3 : PRESENTATION DU PROGRAMME

Dépôt des modifications

Au clic sur le bouton je dépose une demande de modification, l'opérateur arrive sur l'onglet 3 du chemin de fer « Présentation du programme ».

Les onglets 1 et 2 du chemin de fer sont affichés en lecture seule

L'opérateur peut à tout moment abandonner sa demande de modification en cliquant sur ce bouton. Un message de confirmation apparaît, s'il confirme ce choix, son dossier revient à la dernière version instruite et l'écran « Mes dossiers » s'affiche.

L'opérateur peut à tout moment enregistrer en cliquant sur le bouton « Enregistrer », quitter l'application et revenir pour reprendre ses modifications

Onglet 3 « Présentation du programme »

Important : Il est important d'être le plus précis possible dans le descriptif des modifications, afin que l'objet de la modification soit clair.

Le nouveau soufflet « Descriptif des modifications » contient une zone de texte dont la saisie est obligatoire par l'opérateur

Le nouveau soufflet « Dépenses modifiées » reprend l'organisation de l'écran « Présentation du programme » par site, action, sous-action et détail. Chaque site est présenté par sous-soufflet « Site X ».

Le sous-soufflet « Projet tous sites » présente le tableau récapitulatifs de tous les sites.

Les 2 soufflets « Dépenses prévisionnelles » et « Financement du projet » sont fermés par défaut mais l'opérateur peut les consulter en lecture seule. Ils concernent le dépôt initial.

Action	Surface valable	Surface modifiée	Surface modifiée plusieurs	Montant valable	Montant à couvrir (action principale)	Montant modifié	Montant modifié plusieurs
Vérification/Cuve/Stockage, assemblage, élevage				71 417,00	42 850,20	71 417,00	71 417,00
Bâtiment rénové de production	237,00	237,00	237,00	13 525,00		14 900,00	14 900,00
Vérification/Maitrise des températures				6 900,00		6 900,00	6 900,00
Vérification/Transferts				2 340,00		2 340,00	2 340,00
				Montant d'aide notifié restant		29 324,34	
						Montant d'aide suite à modification	29 324,34

Onglet 3 « Présentation du programme » - Affichage des actions et sous actions

Les actions principales sont mises en valeur sur le tableau par site via une étoile à côté de leur libellé. Le passage de la souris sur cette étoile fait apparaître une infobulle informant l'opérateur qu'il s'agit d'une Action principale. Ci-dessous des puces différentes entre la définition du champ et le caractère obligatoire/modifiable clarifieraient le propos.

Sur les **lignes d'action**, les champs suivants sont affichés :

- Surface validée :
 - Egale à la surface éligible plafonnée de l'action
 - *Non modifiable*
 - *Uniquement sur les actions de type Bâtiment, sinon non affiché*
- Surface modifiée :
 - Egale à la surface validée à la première ouverture
 - *Obligatoire et modifiable à la hausse ou à la baisse*
 - *Uniquement sur les actions de type Bâtiment, sinon non affiché*
- Montants validés :
 - Egale au montant total éligible proratisé de l'action
 - *Non modifiable*
- Montants modifiés :
 - Somme des montants modifiés des sous-actions de l'action
 - *Non modifiable*

SITE 1 - [REDACTED]								Montants € (HT)	
	Surface/ Réf. devis		Caractère environnemental € (HT)	Caractère spécifique développement commercial	Caractère spécifique oeno innovantes	Caractère spécifique MC / MCR	Validés	Modifiés	
	Validée	Modifiée							
▼ Bâtiment - Chai avec réception gravitaire	★ 612,82	612,82					429 640,89	429 640,89	+ ✕
▼ environnementale							77 839,31	77 839,31	+ ✕

Sur les **lignes des sous-actions**, les champs suivants sont affichés :

- Montants validés :
 - Egale au montant total éligible proratisé de la sous-action
 - *Non modifiable*
- Montants modifiés :
 - Somme des montants modifiés des détails de la sous-action
 - *Non modifiable*

Onglet 3 « Présentation du programme » - Affichage des détails

Important : La modification du montant d'une action s'effectue au niveau du détail. Les autres montants modifiés ne sont pas modifiables (actions et sous-actions).

	Surface/ Régl. devis		Caractère environnemental (HT)	Caractère spécifique développement commercial	Caractère spécifique agro innovantes	Caractère spécifique MC / MCR	Montants €HT		
	Validée	Modifiée					Validée	Modifiée	
▼ Vinification/Maitrise des températures							8 980,69	8 980,69	+ (X)
▼ Echangeurs							5 277,50	5 277,50	+ (X)
▼ DRAPEAUX 4							5 277,50	5 277,50	+ (X)
	N° Devis	Date	Fournisseur						
	DV1535	21/12/2017	SETIV				5 277,50	5 277,50	+ (X)

Les devis peuvent également être des factures si disponibles.

« **N° de devis** » : Repris de la dernière version validée du dossier / Non modifiable

« **Date** » : Repris de la dernière version validée du dossier / Non modifiable

« **Fournisseur** » : Repris de la dernière version validée du dossier / Non modifiable

« **Montant modifié** » : Egal au montant validé à la première ouverture / Modifiable/ Obligatoire

« **Montant** » : Repris de la dernière version validée du dossier / Non modifiable

Onglet 3 « Présentation du programme » - Détails des modifications

	Surface/ Nat. devis		Caractère environnemental (NT)	Caractère spécifique développement commercial	Caractère spécifique non innovants	Caractère spécifique BC / MCE	Montants EUR		
	Validé	Modifié					Validé	Modifié	
▼ Vérification/Maîtrise des températures							8 900,00	8 900,00	+ (X)
▼ Echangeurs							8 277,50	8 277,50	+ (X)
▼ SIRAPEAUX 4							5 277,50	5 277,50	+ (X)
	N° Devis	Date	Fournisseur				5 277,50	5 277,50	+ (X)
	DV1535	21/12/2017	SETIV						

Après avoir cliqué sur le bouton « plus », voici la marche à suivre :

Site lorem ipsum lorem ipsum

Action 1

Sous-action 1-1

Détail lorem ipsum

N° Devis	Date	Fournisseur	Montant validé	Montant modifié	
			XXXX,yy		(X)

+Ajouter un devis

Valider Annuler

Au clic sur ce bouton « plus », selon sa position, l'opérateur peut ajouter :

- Un site
- Une sous-action
- Une action
- Un devis (ou facture)

« **Une action** » : l'opérateur doit sélectionner dans la liste une action déjà déclarées initialement dans le programme, puis une sous-action, puis saisir un détail et enfin ajouter un ou plusieurs devis (ou factures)

« **Une sous-action** » : l'opérateur doit sélectionner une sous-action, puis saisir un détail et enfin ajouter un ou plusieurs devis (ou facture). L'action est affichée mais n'est pas modifiable

« **Un détail** » : l'opérateur doit saisir un détail et ajouter un ou plusieurs devis (ou factures). L'action et la sous-action sont affichées mais ne sont pas modifiables.

« **Un devis** » : l'opérateur saisit le n° de devis, le fournisseur, la date et le montant modifié. Le montant validé est mis automatiquement à 0 et n'est pas modifiable. (idem facture)



Pour « supprimer » un site, une action, une sous-actions, ou un devis/facture l'opérateur clic sur le bouton « croix ». Pour que la suppression soit acceptée, les montants modifiés doivent être à 0

Onglet 3 « Présentation du programme » - Actions de type bâtiments

Pour les actions de type bâtiment, si le dossier contient plusieurs bâtiments du même type, le tableau tous sites présente une seule ligne d'action regroupant les différents bâtiments de cette action, tous sites confondus.

Site	Bâtiment	Surface modifiée	Surface modifiée plafonnée	Montant modifié	Montant modifié plafonné
[Redacted]	Bâtiment - Chai avec réception gravitaire 1	612,82	612,82	429 640,89	367 692,00
[Redacted]	Bâtiment - Chai avec réception gravitaire	100,00	100,00	1 000,00	1 000,00
Matériel - Conditionnement				19 240,00	19 240,00
Etudes				80 818,85	80 818,85
Montant d'aide notifié initialement				355 602,93	
Montant d'aide suite à modification				355 602,93	

Le clic sur ce bouton « loupe » fait apparaître le détail des différents bâtiments sous la forme d'une pop up

Après avoir ajusté la demande d'aide selon les modifications souhaitées, l'opérateur clique sur le bouton suivant en bas de page. Au clic, les contrôles sont effectués sur les champs de saisies obligatoires et les montants modifiés.

Selon les cas, un message bloquant ou informatif apparaît pour indiquer à l'opérateur les ajustements à revoir pour correspondre aux règles de vérification. L'opérateur doit notamment respecter les montants à conserver de ses actions principales.

L'opérateur peut décider d'abandonner sa demande de modification à cette étape de présentation du programme

DEPOT DES MODIFICATIONS

ONGLET 4 : JUSTIFICATIFS

Onglet 4 « Justificatifs »

Le nouveau soufflet « Pièces justificatives de la modification » est ouvert par défaut. Sont listées dans ce soufflet les pièces justificatives en lien avec les actions modifiées dans le programme. Le soufflet existant « Pièces justificatives » est placé en dessous, il est fermé par défaut.

Ce soufflet « Pièces justificatives de la modification » est ouvert par défaut

La liste déroulante des pièces propose les devis/factures modifiés ou ajoutés dans le tableau de l'onglet 3 qui respectent une des conditions suivantes :

- Nouveau devis/facture : montant présenté à 0 et montant modifié > 0
- Devis/facture modifié : montant modifié > 0 et montant modifié <> montant présenté

La liste déroulante propose également les plans pour les bâtiments dont la surface modifiée est différente de la surface validée et supérieure à 0.

The screenshot shows a web interface for a project application. At the top, it displays 'Données clés' with details: 'Appel à projet INTV-GPASV-2019-19 du 11 septembre 2019', 'Etape Modification', 'Statut Modification provisoire', and 'Type Approfondi'. Below this is a progress bar with seven steps: 1 Demandeur, 2 Activité, 3 Présentation du programme, 4 Justificatifs (highlighted), 5 Récapitulatif, 6 Transmission, and 7 Suivi. The main content area is titled 'Pièces justificatives de la modification' and is expanded. It contains a message: 'Merci de vérifier le contenu des pièces et leur exhaustivité. Vous êtes responsable du contenu des pièces envoyées. Un contenu non adéquat arrêtera ou ralentira la procédure de candidature.' Below the message is a dropdown menu labeled 'Nature de la pièce à ajouter'. Underneath is a section for 'Pièces justificatives initiales' which is currently collapsed. At the bottom of the form are four buttons: 'Précédent', 'Abandonner', 'Enregistrer', and 'Suivant'.

Une fois que l'ensemble des pièces justificatives a été chargé par l'opérateur, il clique sur le bouton suivant. Au clic, le contrôle se fait pour vérifier que les pièces jointes sont toutes différentes et qu'elles ont toutes été ajoutées. Si la vérification est valide, l'opérateur arrive sur l'onglet « Récapitulatif ».

DEPOT DES MODIFICATIONS

ONGLET 5 : RECAPITULATIF

Onglet 5 « Récapitulatif »

Cet onglet présente le programme initial et modifié de l'opérateur.

Le nouveau soufflet « Récapitulatif du programme modifié » présente les données de la demande modifiée.

Le tableau « Programme d'investissement » affiche les données mises à jour suite à la modification

- Liste des sites
- Montant modifié par site
- Montant modifié plafonné par site
- Liste des critères de priorité demandés
- Taux d'aide
- Estimation du montant aidé suite à modification

La section suivante liste les engagements du demandeur. Les engagements 1 et 3 sont obligatoires, les autres sont facultatifs

Le second soufflet « Récapitulatif du programme initial » est fermé par défaut mais consultable si besoin en lecture seule

Après avoir complété cet onglet « Récapitulatif », l'opérateur clique sur le bouton « finaliser ». Le statut du dossier passe alors au statut « Modification déposée » et n'est plus modifiable.

FranceAgriMer VITI-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

Jean-Pierre Dupond-Durand - Le Dupond-Durand

Appel à projet Lorem ipsum Lorem ipsum Etape Instruction Statut Note

1 Demandeur 2 Activités 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Suivi

▼ Récapitulatif du programme modifié

Vous allez déposer une modification de programme au titre de l'aide à l'investissement : AAP2018 INTV-GRASV-2017-ST du 27/07/17 modifié

Programme d'investissement

Sites	Investissements tous sites		Critères de priorité demandés
	Montants modifiés (HT) en €	Montants modifiés plafonnés (HT) en €	
LOREM IPSUM LOREM IPSUM	LOREM IPSUM LOREM IPSUM	68 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Lorem ipsum Lorem ipsum • Lorem ipsum Lorem ipsum • Lorem ipsum Lorem ipsum
Taux d'aide	Estimation du montant aidé (information non contractuelle)		
10%	68 000,00 €		

Engagement du demandeur

Veuillez être attentivement les engagements ci-dessous et cocher les cases adaptées à votre situation :

- J'atteste (jeux attestations) sur l'honneur : Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean euismod bibendum laoreet. Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo commodo. Proin sodales pulvinar sit tempor. Suspendisse pellentesque et magna dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Nam fermentum, nulla luctus pharetra vulputate, feugiat nulla mollis. Sed rhoncus proin sapien nunc, accumsan eget.
- J'atteste (jeux attestations) sur l'honneur : Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean euismod bibendum laoreet. Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo commodo. Proin sodales pulvinar sit tempor. Suspendisse pellentesque et magna dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Nam fermentum, nulla luctus pharetra vulputate, feugiat nulla mollis. Sed rhoncus proin sapien nunc, accumsan eget.
- J'atteste (jeux attestations) sur l'honneur : Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean euismod bibendum laoreet. Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo commodo. Proin sodales pulvinar sit tempor. Suspendisse pellentesque et magna dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Nam fermentum, nulla luctus pharetra vulputate, feugiat nulla mollis. Sed rhoncus proin sapien nunc, accumsan eget.

► Récapitulatif du programme initial

Si la modification de la demande est complète, cliquer sur le bouton Finaliser pour la valider et la transmettre

Précédent Abandonner Enregistrer Finaliser

Ajouter le récapitulatif dans un fichier au format PDF

DEPOT DES MODIFICATIONS

ONGLET 6 : TRANSMISSION

Onglet 6 « Transmission »

Ce soufflet permet à l'opérateur d'avoir la confirmation du dépôt de la demande de modification. Il se présente comme suit :

▶ Données clés	Appel à projet	INTV-GPASV-2019-19 du 11 septembre 2019	Etape	Modification	Statut	Modification déposée	Type	Approfondi
1 Demandeur	2 Activité	3 Présentation du programme	4 Justificatifs	5 Récapitulatif	6 Transmission	7 Suivi		
Votre modification de programme est bien enregistrée								
<p>Elle va faire l'objet d'une instruction par les services de FranceAgriMer.</p> <p>Nous vous tiendrons informé(e) des suites qui lui seront réservées.</p>								
Retour Accueil								

DEPOT DES MODIFICATIONS

ONGLET 7 : SUIVI

Onglet 7 « Suivi »

Ce soufflet permet à l'opérateur de suivre l'avancement de sa demande de modification et de consulter les documents mis à disposition par FranceAgriMer.

Données clés		Appel à projet INTV-GPASV-2019-19 du 11 septembre 2019		Etape	Statut	Type	
1 Demandeur		2 Activité		3 Présentation du programme		4 Justificatifs	
5 Récapitulatif		6 Transmission		7 Suivi			
Statut	Message	Date du message	▼	Pièce jointe			
Finalisé	Votre candidature est finalisée le 04/03/2020. Les éléments de votre candidature sont modifiables jusqu'à la date de clôture de l'appel à projet.	04/03/2020					
Déposé	Votre candidature est réceptionnée le 13/03/2020. Le résultat définitif de la première phase d'instruction (complétude) vous sera communiqué dès instruction par les services. Veuillez trouver votre ACT joint à votre dossier.	13/03/2020					
Complet	Votre demande d'aide est complète. Veuillez trouver votre ACT joint à votre dossier (onglet suivi).	03/06/2020					
Instruction débutée	Instruction débutée	16/06/2020					
En cours d'instruction	Votre demande d'aide est en cours d'instruction. Le résultat de cette phase vous sera communiqué ultérieurement	17/06/2020					
Instruction débutée	Instruction débutée	10/12/2020					
En cours d'instruction	Votre demande d'aide est en cours d'instruction. Le résultat de cette phase vous sera communiqué ultérieurement	16/12/2020					
Instruction débutée	Instruction débutée	16/12/2020					
En cours d'instruction	Votre demande d'aide est en cours d'instruction. Le résultat de cette phase vous sera communiqué ultérieurement	16/12/2020					
Notifié sans avance	Votre projet d'investissement viticole est accepté. Le montant est précisé dans la notification qui vous est mise à disposition sous Viti-investissement (onglet suivi).	19/01/2021					
Modification déposée	Votre demande de modification est réceptionnée le 16/09/2021. Le résultat définitif de la phase d'étude vous sera communiqué dès instruction des services.	16/09/2021					

Contacts Services Territoriaux

région	antennes	adresse du service régional de FranceAgriMer	numéro	mail
Grand Est	Châlons-en-Champagne	3 rue du Faubourg Saint Antoine CS 10526 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex	03.26.66.20.17	viti-investissement.grand-est@franceagrimer.fr
	Strasbourg	14 rue du Maréchal Juin CS 31009 - 67070 STRASBOURG cedex	03.69.32.51.08	
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	FranceAgriMer – DRAAF Nouvelle-Aquitaine 33 rue Edmond Michelet – 33 000 Bordeaux	05.35.31.40.20	investissement-ALPC-bordeaux@franceagrimer.fr
Auvergne - Rhone Alpes	Lyon	FranceAgriMer 20 boulevard Eugène Déruelle CS 69789 LYON cedex 03	04.72.84.99.10	invocm.lyon@franceagrimer.fr
Bourgogne - Franche Comté	Dijon	DRAAF Bourgogne Franche Comté 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 DIJON CEDEX	03.80.39.31.85	INVOCM.BFC@franceagrimer.fr
Bretagne	Rennes	Cité de l'Agriculture 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES cedex 09	02.99.28.22.18	
Centre-Val de Loire	Orléans	131 rue du Faubourg Banner 45042 ORLEANS cedex 2	02.38.77.41.33	ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Corse	Bastia	Résidence plein sud Avenue Paul Giacobbi Montesoru 20600 BASTIA	04.95.51.86.46	investissementvitivinicole-corse@franceagrimer.fr
Ile de France	Montreuil	Unité Investissement Vin 12 rue Henri Rol-Tanguy TSA 20002 93555 MONTREUIL	01.73.30.30.00	viti-investissement@franceagrimer.fr
Occitanie	Toulouse	76 allées Jean Jaurès CS 38037 31080 TOULOUSE cedex 6	05.34.41.96.00	vitinest.occitanie@franceagrimer.fr
	Montpellier	697, avenue Etienne Me hul CA Croix d'Argent CS 90077 34078 Montpellier Cedex 3	04.67.07.81.00	
Hauts-de-France	Amiens	Allée de la Croix Rompue 518 rue Saint-Fuscien CS 90069 80094 AMIENS cedex 3	03.22.33.55.86	srfam.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
Paca	Avignon	2 avenue de la Synagogue BP 90923 84091 AVIGNON cedex 9	04.90.14.11.00	paca-investissement-viti@franceagrimer.fr
Pays de Loire	Angers	10, rue Le Nôtre 49044 ANGERS	02.41.72.32.01	Investissementvitivinicole-Angers@franceagrimer.fr